

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2024

---

GÉNÉRALISER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES CITÉS ÉDUCATIVES  
ET DES ORTHOPHONISTES - (N° 1755)

## AMENDEMENT

N° AC1

présenté par  
Mme Bonnet

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , qu'elles soient ou non en lien avec un handicap déjà diagnostiqué ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'évaluation tiendra compte de la situation de tous les enfants suivis, qu'ils souffrent d'un handicap diagnostiqué ou non.